

Sainte-Thérèse, le 21 août 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant les lots 5 207 965 et
5 207 966 (anciennement partie de lots 455, 456 et 457 Paroisse de Saint-
Jérôme)
V/Réf. :

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 12 août dernier,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit
de :

Lot ptie 455

1. Certificat d'autorisation du 3 octobre 1996, 4 pages
2. Certificat d'autorisation du 26 août 1997, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 16 janvier 2002, 10 pages
4. Avis d'infraction du 21 janvier 2002, 2 pages
5. Rapport d'inspection abrégé du 9 janvier 2003, 1 page

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en
vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement
durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne
détient aucun document concernant les autres numéros des lots.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (22 pages)



Gouvernement du Québec
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA FAUNE

Québec, le 3 octobre 1996

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Saint-Jérôme
Municipalité de Bellefeuille
280, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L1

N/Réf. : 3211-05-334
1118270

Objet : Certificat d'autorisation concernant les travaux de réalisation du projet de l'échangeur Brière, au kilomètre 41 de l'Autoroute 15 et d'une voie de desserte sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme et de la Municipalité de Bellefeuille Phase 1

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 11 septembre 1996 et reçue le 12 septembre 1996, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

À Saint-Jérôme :

- la construction de bretelles d'accès à l'autoroute nord et sud;
- le prolongement de la rue Gauthier;
- la construction du boulevard Jean-Baptiste-Rolland (axe est-ouest) entre la rue Gauthier projetée et la rue Brière existante;

À Bellefeuille :

- la construction de bretelles d'accès à l'autoroute nord et sud;
- le prolongement du boulevard J.F.Kennedy.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf.: 3211-05-334
1118270

- Groupe Conseil Entraco. *Étude d'impact sur l'environnement - Échangeur Brière/Autoroute 15 et voie de desserte sud. Rapport final.* Déposé au ministère de l'Environnement du Québec (novembre 1994);
- Groupe Conseil Entraco. *Échangeur Brière/Autoroute 15 et voie de desserte sud, Étude d'impact sur l'environnement, Addenda* déposé au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (avril 1995);
- Groupe Conseil Entraco. *Précisions sur les ajustements apportés au projet.* Document déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (23 novembre 1995);

- les plans n° :

projet : 104-96-B pour la Ville de Saint-Jérôme :

Voirie :

- V-01 (plan d'axes)
- V-02 (géométrie)
- V-03 (aménagement bretelle S-E et rue Brière)
- V-04 (aménagement bretelle N-E, rue Gauthier et voie d'accès)
- V-05 (profils en long)
- V-06 (sections types)
- V-07 (signalisation horizontale et verticale)
- V-08 (signalisation horizontale et verticale)

Électricité :

- E-01 (implantation, travaux électriques)
- E-02 (électricité, détails)

Structure :

- S-01 (structures pour panneaux, bases de béton)
- S-02 (portiques, coupes et détails)
- S-03 (détails des profilés de charpente et attaches spéciales)

signés et scellés par M. Charles Lalande, ingénieur, en date du 30 août 1996;

et les plans n° :

projet 124-96-B pour la Municipalité de Bellefeuille :

Voirie :

- V-01 (plan d'axes)
- V-02 (plan de géométrie)
- V-03 (plan d'aménagement, bretelle de sortie N-0)
- V-04 (plan d'aménagement, bretelle d'entrée S-0)

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf.: 3211-05-334
1118270

- V-05 (plan d'aménagement, rue J.F.Kennedy)
- V-06 (profils en long, bretelle d'entrée d'autoroute S-0)
- V-07 (profil en long, rue J.F.Kennedy)
- V-08 (sections types)
- V-09 (signalisation verticale et horizontale)
- V-10 (signalisation verticale et horizontale)

Électricité :

- E-01 (implantation travaux électriques)
- E-02 (électricité détails)

Structure :

- S-01 (structures pour panneaux, bases de béton)
- S-02 (portiques, coupes et détails)
- S-03 (détails des profilés de charpente et attaches spéciales)

signés et scellés par M. Charles Lalande, ingénieur, en date du 30 août 1996;

- et les devis d'appel d'offres:

- *Ville de Saint-Jérôme, Échangeur Brière, Fondation, pavage, bordure, égout pluvial, éclairage, signalisation et marquage, Document d'appel d'offres préparé et signé par M. Charles Lalande, ingénieur, en date du mois d'août 1996;*

- *Municipalité de Bellefeuille, Échangeur Brière, Fondation, pavage, bordure, aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, éclairage, signalisation et marquage, Document d'appel d'offres préparé et signé par M. Charles Lalande, ingénieur, en date du mois d'août 1996;*

- et le document :

Les Laboratoires Bétonsol inc., *Rapport de reconnaissance de sols, Échangeur Brière. Annexes : Rapports de puits, tranchées et tarières, Résultats des fouilles, Analyses de laboratoire, Relevé d'arpentage Firme A.G.S., Plan de localisation des sondages.*

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 4 -

N/Réf.: 3211-05-334
1118270

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Le sous-ministre adjoint,



ANDRÉ HARVEY

c.c. Monsieur Serge Assel, directeur par intérim
Direction régionale des Laurentides



Le 26 août 1997

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Saint-Jérôme
280, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L1

N/Réf. : 3211-05-334
1118270

Objet : Certificat d'autorisation concernant les travaux de réalisation de la voie de desserte (boulevard Jean-Baptiste Rolland) entre les rues Melançon et De Montigny

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 30 juin 1997 et reçue le 7 juillet 1997, et de la décision du gouvernement, par le décret 788-96 du 26 juin 1996, d'autoriser le projet de l'échangeur Brière, au kilomètre 41 de l'autoroute 15, et d'une voie de desserte sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme et de la Municipalité de Bellefeuille par la Ville de Saint-Jérôme et la Municipalité de Bellefeuille, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- La réalisation de la phase I du boulevard Jean-Baptiste Rolland, soit entre les rues Melançon et De Montigny.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Groupe Conseil Entraco. *Étude d'impact sur l'environnement - Échangeur Brière/Autoroute 15 et voie de desserte sud. Rapport final.* Déposé au ministère de l'Environnement du Québec (novembre 1994);
- Groupe Conseil Entraco. *Échangeur Brière/Autoroute 15 et voie de desserte sud, Étude d'impact sur l'environnement, Addenda* déposé au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (avril 1995);
- Groupe Conseil Entraco. *Précisions sur les ajustements apportés au projet.* Document déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (23 novembre 1995);
- Lettre du 20 août 1997 de MM. Serge Alarie, directeur-adjoint du Service technique et Richard Bégin, directeur du Service technique, Ville de

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-05-334
1118270

Saint-Jérôme, adressée à M. Louis Germain, directeur par intérim de la Direction de l'évaluation environnementale des projets en milieu terrestre;

- Les plans suivants :

numéro 97-003, dessins n°1-3, intitulé Boul. Jean-Baptiste Rolland entre rue Brière et rue Melançon, Ville de Saint-Jérôme, signé et scellé par M. Serge Alarie, ingénieur, daté du 22 janvier 1996;

numéro 97-011, dessin n° 1, intitulé Boul. Jean-Baptiste Rolland : intersection rue De Montigny : feux de circulation, Ville de Saint-Jérôme, signé et scellé par M. Serge Alarie, ingénieur, daté du 10 avril 1997;

numéro 97-012, dessin n° 1, intitulé Aqueduc projeté entre la rue Victor Kominik et la compagnie Trica, Ville de Saint-Jérôme, signé et scellé par M. Serge Alarie, ingénieur, daté du 10 avril 1997;

- Le devis et l'appel d'offres :

Construction du boulevard Jean-Baptiste Rolland (Phase 1) entre les rues De Montigny et Melançon, signé par Mme Louise Pépin, greffière, Ville de Saint-Jérôme, le 19 juin 1997;

L'addenda n° 1 aux devis intitulé Travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage : Boul. Jean-Baptiste Rolland entre Melançon et De Montigny, signé par M. Serge Alarie, ing., directeur-adjoint du Service technique, Ville de Saint-Jérôme, le 26 juin 1997;

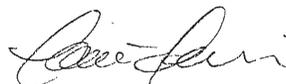
Devis travaux municipaux : Avis aux soumissionnaires, garanties et assurances et clauses administratives générales, Ville de Saint-Jérôme, édition février 1995.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Louis Germain
Directeur par intérim

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-01-63370-01

DATE DE RÉDACTION : 2002-01-21

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2002-01-16
HEURES : - ARRIVÉE : 11 :35
- DÉPART : 12 :55

. INSPECTEUR : Guillaume Potvin

. ACCOMPAGNÉ DE : N/A

. LIEU INSPECTÉ

Lieu d'élimination de neige (privé)

Lot p-455, cadastre de la paroisse
de Saint-Jérôme à Bellefeuille.
72, rue Valmont.

. ADRESSE POSTALE (si différente)

M. Serge Paquette

art. 53-54

courriel : sport15nord@qc.aira.com

. PLAIGNANT /PLAIGNANTE : RENCONTRE oui non

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

art. 53-54

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): M. Serge Paquette, propriétaire du terrain et de la compagnie Serge Paquette
Excavation inc.

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

Nombre: 4+1 aérienne
1 4

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES 1.

PRÉCISEZ 2.

- BUTS : Vérifier le respect des lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement et
appliqués par le MENV. Vérifier s'il y a exploitation d'un lieu d'élimination de neige
usée à Bellefeuille près de l'autoroute 15 nord et près de la Rivière du Nord.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-01-63370-01

DATE D'INSPECTION : 2002-01-16

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

COMMENTAIRES RECEUILLIES SUR LES LIEUX.

Je rencontre M. Serge Paquette dans le garage du 72, rue Valmont à Bellefeuille Il affirme qu'il connaît bien les lois et règlements puisqu'il a été mandaté pour travailler sur plusieurs lieux d'élimination de neige sur l'île de Montréal. Il savait que son lieu d'élimination de neige devait être autorisé mais il a juger qu'il était inutile de faire des démarches l'hiver. Il affirme avoir réunis déjà beaucoup de documents pour présenter une demande auprès du MENV. Toutefois, M. Paquette est convaincu qu'il ne transporte pas de neige usée mais bien de la neige non usée puisqu'elle provient uniquement des aire de stationnement de centres commerciaux. Selon lui il n'est pas soumis au règlement. Je lui explique qu'il s'agit de neige transportée par camion et que le règlement ne fait aucune distinction entre neige fortement contaminée ou non. Pour l'instant la compagnie **art. 23-24**

art. 23-24 dépose des neiges usées dans l'aire adjacente au garage. La neige a d'abord été poussée puis environ 20 camions sont venus y déverser des neiges depuis le début de la saison. M. Paquette insiste sur la fait qu'il n'accepte aucune autre neige que celle qui provient des centres commerciaux. Quand je lui parle des allègements réglementaires pour les sites de moins de 5000 mètres cube, M. Paquette affirme que s'il veut le faire autoriser, il va demander un CA pour des quantités importantes. Aucun camion de la municipalité viendrait y déverser ses neiges usées. M. **53-54** (Ville de Bellefeuille) confirme les informations.

INSPECTION

En compagnie de M. Paquette, je procède à l'inspection. Le terrain est rectangulaire et il y a une faible pente en direction de la Rivière du Nord. La superficie du terrain est d'environ un hectare. Je prélève des coordonnées GPS tout le tour du lieu projeté. La neige est déposée dans la section près de la rivière et l'accumulation se fera en s'approchant du garage du 72, rue Valmont. Une clôture ceinture le site. Du côté de l'autoroute 15 nord, il y a un fossé de drainage qui achemine les eaux usées vers la Rivière du Nord. Des camions identifiés à la compagnie **art. 23-24** sont stationnés près du garage. Deux entrées cadenassées donnent accès au site.

CONSULTATIONS

De retour au bureau, M. Daniel Germain (analyste, MENV) affirme qu'il a déjà traiter un dossier de remblai à ce même lieu. Il semble que tout le terrain ait été remblayé avec des agrégats et qu'il y aurait eu empiètement dans la bande riveraine de la Rivière du Nord. Sur des photographies aériennes, on peut apercevoir une série de bassins qui étaient alimentés avec des eaux souterraines. Les bassins sont absents aujourd'hui mais le trop plein du puits se déverse dans un fossé qui rejoint le fossé pluvial de l'autoroute 15 nord.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-01-63370-01

DATE D'INSPECTION : 2002-01-16

3. CONCLUSION

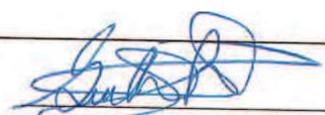
Il y a exploitation d'un lieu d'élimination de neige par une entreprise privée à Bellefeuille tout près de l'autoroute 15 nord. Il y a donc infraction à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et à l'article 1 du Règlement sur les lieux d'élimination de neige. Le dépôt de neige usée n'a toutefois pas été constaté lors de l'inspection.

4. RECOMMANDATION

- Transmettre un avis d'infraction au propriétaire du lieu d'élimination de neige, M. Serge Paquette.

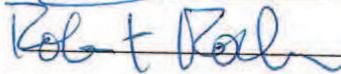
5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin TPE.



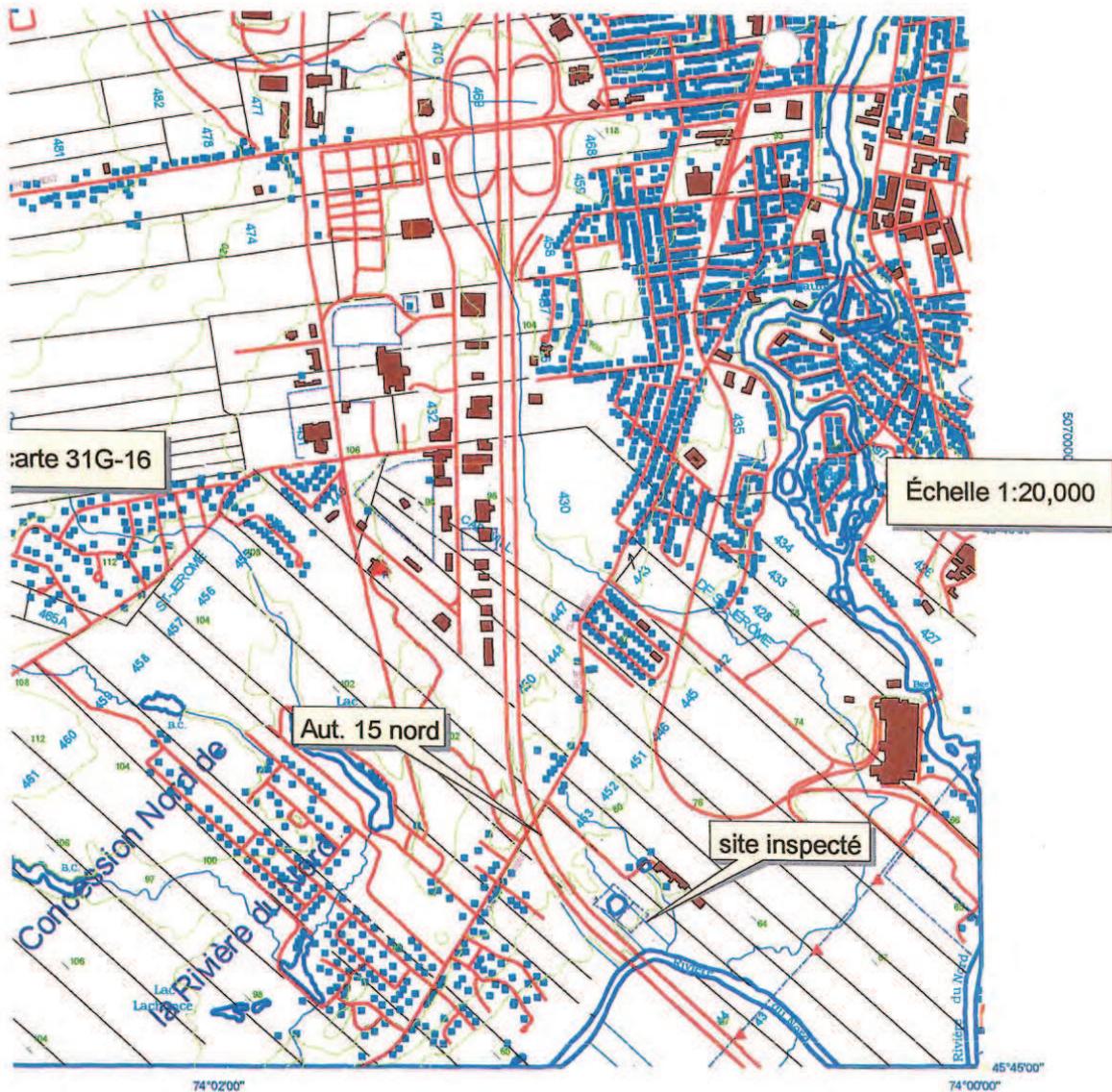
2002-01-21

- VÉRIFIÉ PAR: Robert Rochon



2002/01/21

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:



264000 m E

31G16-200-0102

Échelle 1 : 20,000

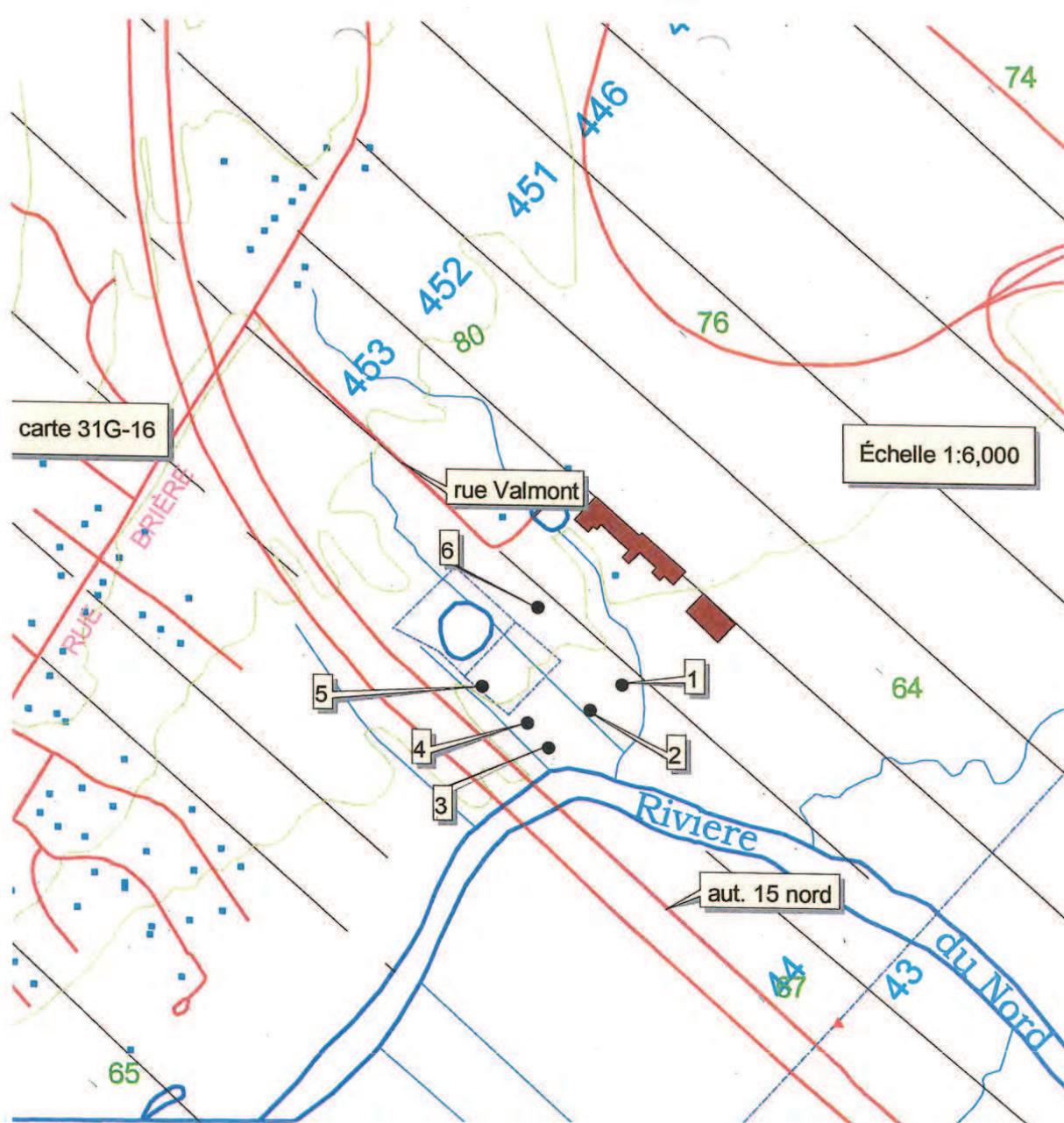
N/RÉF : 7316-15-01-63370-01

Carte 1

Source : carte Arc View 31G-16.

Localisation du lieu du lieu d'élimination de neige projeté.

Date : 16 janvier 2002.



Échelle 1 : 6,000

N/RÉF : 7316-15-01-63370-01

Carte 2

Source : carte Arc View 31G-16.

Localisation du lieu.

Date : 16 janvier 2002.

Localisation de la coordonnée Gps Nad 1983 UTM 18T ceinturant le lieu d'élimination de neige

Point Gps 1 : 18T 576701 et UTM 5067240

Point Gps 2 : 18T 576665 et UTM 5067210

Point Gps 3 : 18T 576618 et UTM 5067167

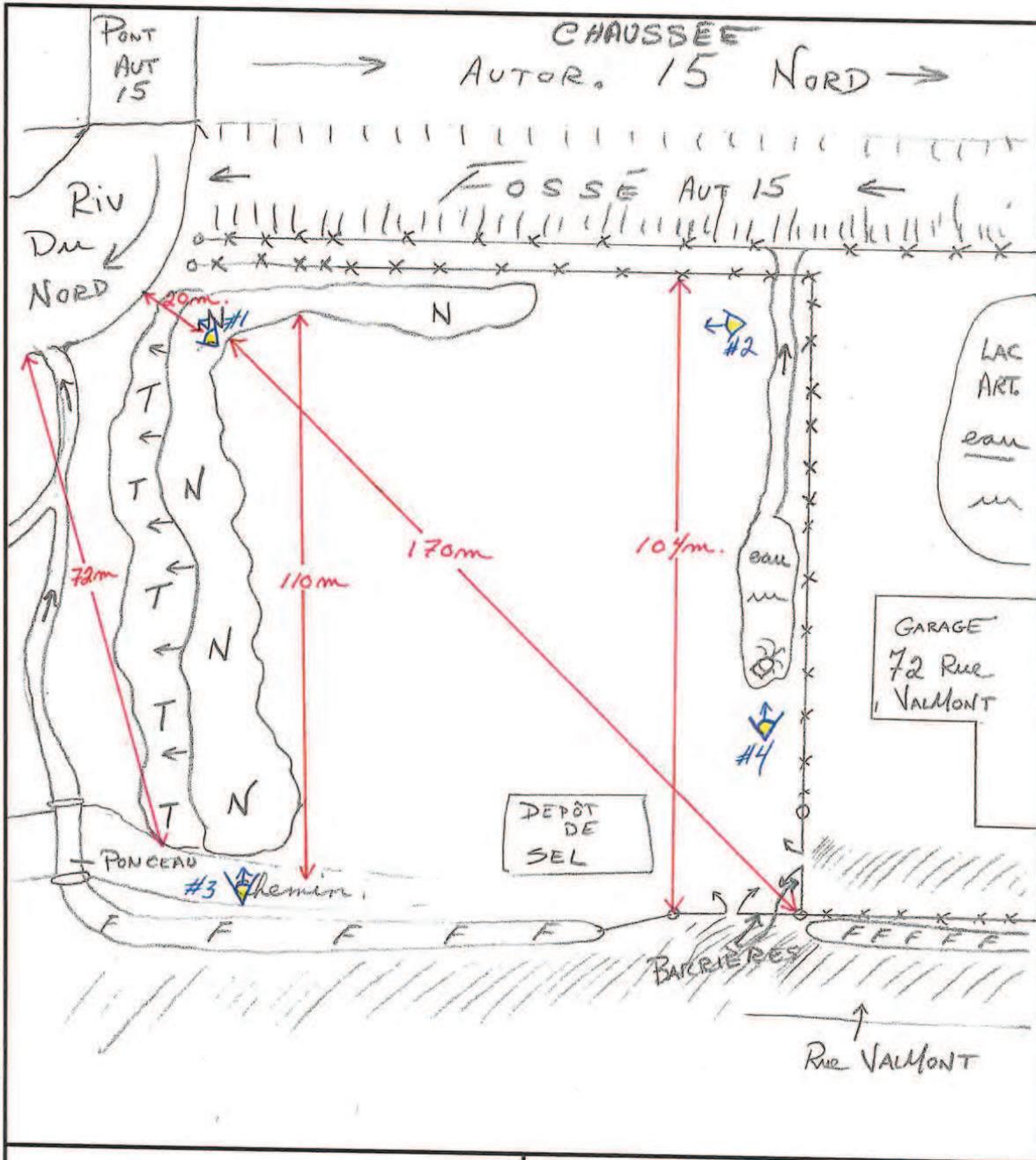
Point Gps 4 : 18T 576594 et UTM 5067195

Point Gps 5 : 18T 576543 et UTM 5067236

Point Gps 6 : 18T 576606 et UTM 5067326

CROQUIS # 1

N →



Croquis dessiné par : Guillaume Potvin

NOM : Serge Paquette

SIGNATURE :

DATE DE LA RÉALISATION : 16 janvier 2002

N° RÉF. : 7316-15-01-63370-01

LIEU : Lieu d'élimination de neige, lot p-455

VILLE : Saint-Jérôme (secteur Bellefeuille)

NOTE : Croquis pas à l'échelle

LÉGENDE :

- = CHEMIN
- = FOSSE
- = CLÔTURE
- = NEIGE USÉE
- = TALUS
- = mesures terrains
- = PHOTO #

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Localisation : Lot p-455, cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme à Bellefeuille (Québec). Au bout de la rue Valmont.
Identification : Paquette, Serge
Date : 16 janvier 2002
N/RÉF: 7316-15-01-63370-01
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 1: La Rivière du Nord passe à proximité du lieu d'élimination de neige projeté. À cet endroit, il y a 20 mètres à partir du haut du talus. On peut apercevoir les pierres de grosses dimensions qui ont été utilisées pour remblayer le terrain. En arrière-plan, la Rivière du Nord.



Photo no. 2 : À droite, l'autoroute 15. On peut apercevoir les deux clôtures entre le lieu et le fossé de drainage de l'autoroute. Flèche jaune : sens d'écoulement des eaux du fossé de la 15 qui se déverse dans la rivière du Nord. Flèche verte : Pont enjambant la Rivière du Nord. Lignes rouges : Aire d'entassement des neiges usées prévue.

Date : 16 janvier 2002.

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Localisation : Lot p-455, cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme à Bellefeuille (Québec). Au bout de la rue Valmont.

Identification : Paquette, Serge (Lieu d'élimination de neige projeté)

Date : 16 janvier 2002

N/RÉF: 7316-15-01-63370-01

Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 3: Vue générale des lieux. À droite le plateau où les neiges usées seront déposées. À gauche en arrière-plan, le lit de la Rivière du Nord. Observer le cours d'eau dans le bas du talus à gauche (flèche jaune). Ce cours d'eau se déverse dans la Rivière du Nord. Voir croquis pour position des photographies.

16 janvier 2002

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Localisation : Lot p-455, cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme à Bellefeuille (Québec). Au bout de la rue Valmont.
Identification : Paquette, Serge (Lieu d'élimination de neige projeté)
Date : 16 janvier 2002
N/RÉF: 7316-15-01-63370-01
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 4: Un trop-plein d'un puits d'eau potable se déverse dans un fossé et va rejoindre le fossé de l'autoroute 15 pour ensuite se déverser dans la rivière du Nord. Ces eaux devaient être utilisées pour alimenter les bassins artificiels qui se trouvaient sur ce territoire avant qu'il y ait eu remblai. Voir photo aérienne jointe au rapport où on peut apercevoir ces bassins. Au loin, on peut apercevoir l'autoroute 15 nord.

Date : 16 janvier 2002.



Saint-Eustache, le 21 janvier 2002

AVIS D'INFRACTION

M. Serge Paquette
Serge Paquette Excavation inc.

art. 53-54

N/Réf. : 7316-15-01-63370-01

Objet : Exploitation d'un lieu d'élimination de neige sur le lot p-455, cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme (secteur Bellefeuille) (Québec).

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 16 janvier 2002 sur le lot p-455, cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme (secteur Bellefeuille) par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi et au règlement :

- Exploitation d'un lieu d'élimination de neige sur le lot p-455, cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme (secteur Bellefeuille) sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation prévu à cette fin.
 - ◆ Lois sur la qualité de l'environnement
article 22
 - ◆ Règlement sur les lieux d'élimination de neige
article 1

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement le dépôt de neige à cet endroit et de nous soumettre, **d'ici le 21 février 2002** une demande de certificat d'autorisation dûment complétée accompagnée de tous les documents permettant l'analyse d'une telle demande.

...2

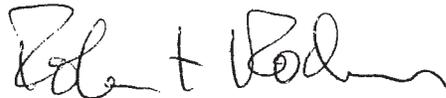
Direction régionale des Laurentides

140, rue Saint-Eustache, 3^e étage
Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9

Téléphone : (450) 623-7811
Télécopieur : (450) 623-7042

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Guillaume Potvin au (450) 623-7811, poste 262.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.



Robert Rochon
Chef division contrôle
Service municipal et hydrique

RR/gp

Direction régionale des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ

N/RÉFÉRENCE: 7316-15-01-63370-01

DATE DE RÉDACTION : 20-01-2003

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 09-01-2003

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : MARC GUÉNETTE

. LIEU INSPECTÉ

Lieu d'élimination de neige
Lot P-455, cadastre de la paroisse
De Saint-Jérôme, à Bellefeuille
72 rue Valmont

.ADRESSE POSTALE (si différente)

M.Serge Paquette

art. 53-54

Tél. au 72, rue Valmont : (450) 436-9588
Courriel : sport15nord@qc.aira.com

NOM/FONCTION

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): Aucune lors de l'inspection

TÉLÉPHONE

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

 Nombre: # # #

. BUTS : Vérifier le respect des lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement et appliqués par le MENV. Vérifier si le site est toujours en exploitation.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Aucun dépôt de neige n'a été constaté. Aucune personne n'a été rencontré.

3. CONCLUSION

Le site ne semble plus en exploitation. Par contre, lors de l'inspection, seulement 1 précipitation de neige avait eu lieu, et ce, 2 mois auparavant. Ceci pourrait expliquer le fait qu'aucun dépôt ne fut aperçu lors de l'inspection.

Il est à noter qu'en 2002, la neige qui parvenait à ce site provenait exclusivement du déneigement des stationnements de centres commerciaux. De plus, la Ville de Saint-Jérôme possède un lieu d'élimination de neige autorisé par le MENV.

4. RECOMMANDATION (S)

Fermer le dossier.

Lors d'une forte précipitation, retourner vérifier si le site est bel et bien fermé.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Marc Guénette

- VÉRIFIÉ PAR : Richard Paquet

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Marc Guénette 20/01/03
R. Paquet 2003/01/20